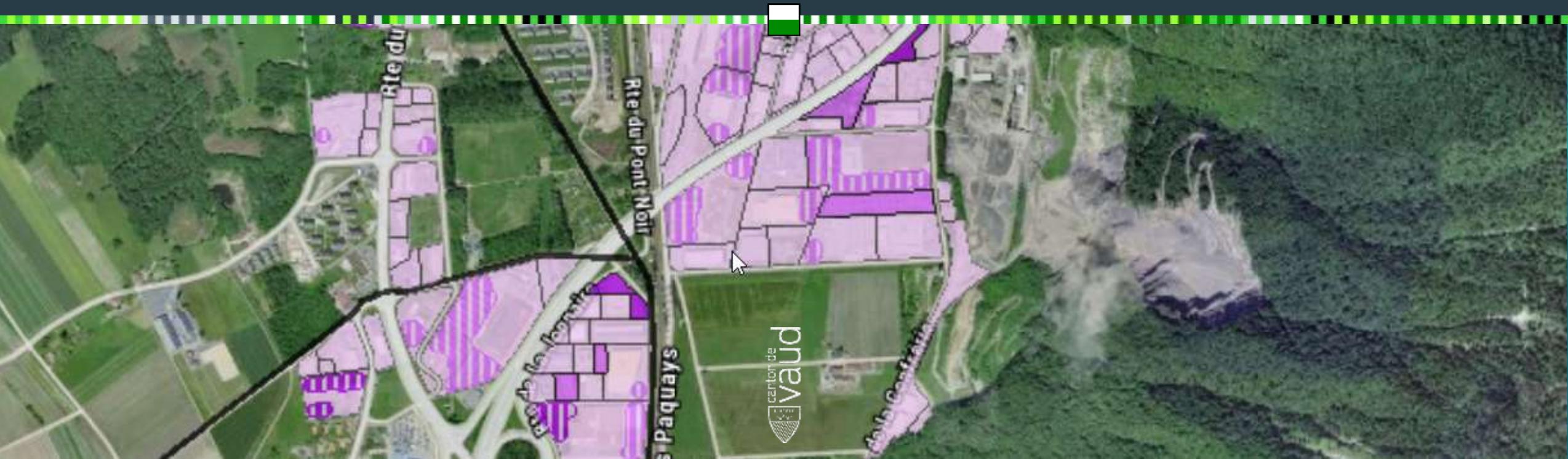


Rendez-vous du développement territorial

Gros plan sur l'élaboration du système de gestion
des zones d'activités

Lausanne – 24 septembre 2019





1

Accueil par Pierre Imhof



Sommaire



- Mot de bienvenue
- Système de gestion des zones d'activités (SGZA) : phase d'élaboration des stratégies régionales
- Nouvelle Directive cantonale sur la normalisation des données de l'aménagement du territoire (NORMAT)
- Evolution des zones à bâtir et des surfaces d'assolement en 2018
- Divers et conclusion

The background is a map with a blue overlay. A large orange square is positioned on the left side, containing the number '2'. A horizontal line with a green and white dashed pattern runs across the middle of the page, passing through the orange square.

2

Systeme de gestion des zones d'activités (SGZA) : élaboration des stratégies régionales

Christian Exquis (SDT) et Jean-Baptiste Leimgruber (SPEI)



Présentation SGZA



1. Point de situation
2. Etablissement des stratégies régionales
3. Contenu des plans directeurs régionaux et intercommunaux
4. Actualisation des sites d'activités stratégiques et modification de la mesure D11 du PDCn
5. Données sur les zones d'activités
6. Examen des plans d'affectation



2.1

Point de situation

Contexte

Contexte 2018

- Approbation du plan directeur cantonal avec réserve
- Décisions récentes du Tribunal cantonal (Orzens, Rennaz)

Décisions du Conseil d'Etat

- Abandon de la directive sur le SGZA
 - Mise en place d'un système de gestion fondé sur la plan directeur cantonal (D1, D11 et D12)
- Nécessité d'élaborer des **stratégies régionales** de gestion des zones d'activités pour lever le moratoire sur la création de nouvelles zones d'activités



Enjeux stratégiques

- Gestion d'environ 3100 ha de zones d'activités
- Hébergement d'environ 100'000 emplois, soit le tiers des emplois vaudois
- 5 Enjeux stratégiques identifiés par l'étude cantonale de 2016 :
 - Ajustement de l'offre à la demande régionale
 - Maintien des zones d'activités dans les agglomérations (reconversions)
 - Maîtrise de l'implantation du tertiaire
 - Utilisation optimale du sol
 - Promotion de la mixité entre activités

➤ La mise en place du système de gestion des zones d'activités est ainsi un enjeu majeur autant pour le développement économique que pour un développement territorial cohérent et économe du sol





2.2

Etablissement des stratégies régionales

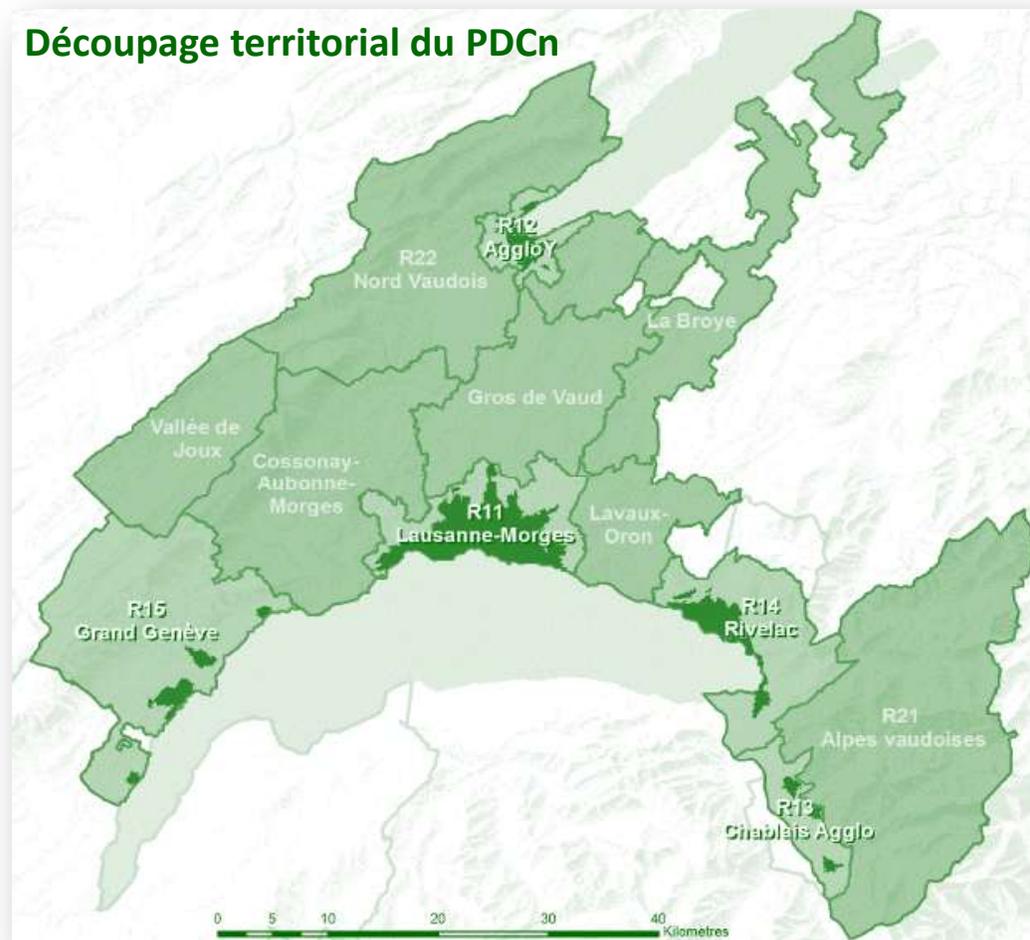
Définition du périmètre

- Prescriptions du PDCn (ligne d'action D1)

- Le périmètre de la stratégie régionale est basé sur le périmètre de la région PDCn (possible de fusionner plusieurs régions PDCn)
- Le Canton peut imposer des collaborations interrégionales

- Le Canton est divisé en 12 régions PDCn, dont 5 agglomérations

Découpage territorial du PDCn



Constitution de la structure régionale

■ Prescriptions PDCn (D1)

- La structure régionale est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie régionale
- La structure régionale est constituée par les communes en partenariat avec les Organismes régionaux (OR) / Structures d'agglomération (SA) et le Canton
- La présence des OR/SA et du Canton dans la structure régionale est obligatoire
- Le Canton assure la coordination interrégionale



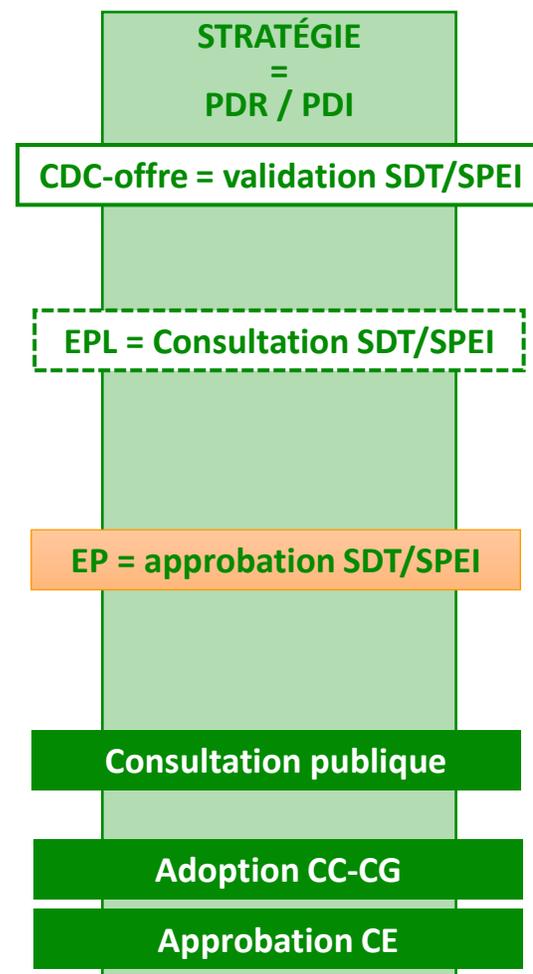
Choix de l'instrument AT

- Prescriptions PDCn (D1), LATC
 - La stratégie doit être formalisée dans un plan directeur régional (PDR) ou intercommunal (PDI), global ou sectoriel
 - Une coordination doit être assurée avec la stratégie économique régionale



Définition de la procédure AT

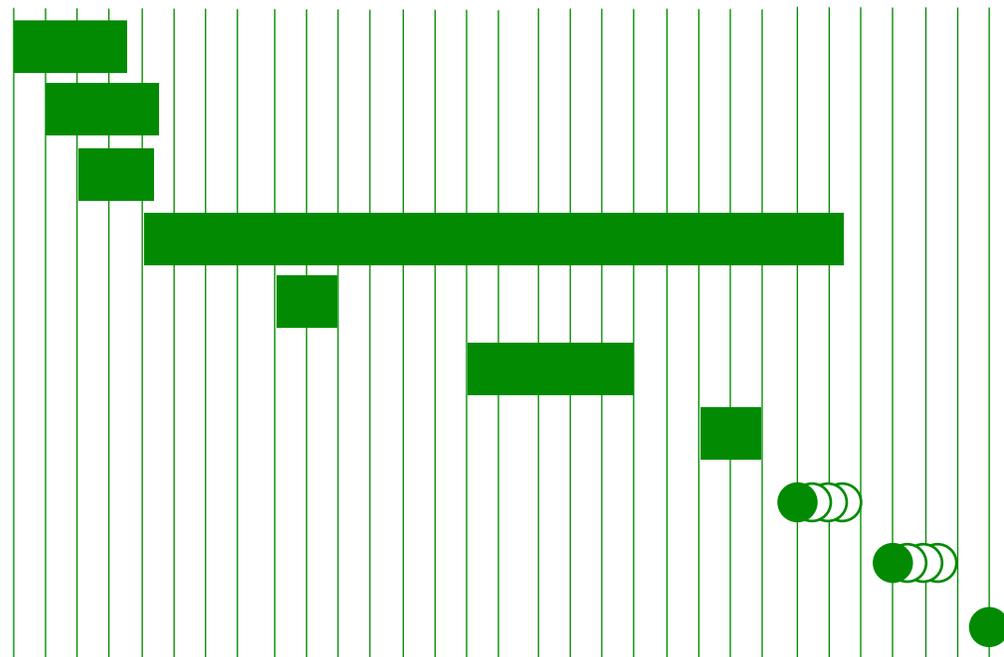
- Prescriptions LATC, PDCn (D11, D12)
 - La stratégie régionale doit être approuvée par le SDT et le SPEI
- Procédure AT proposée par SDT/SPEI
 - La stratégie et le plan directeur régional (PDR ou PDI) constituent un seul et même dossier AT
 - L'octroi des subventions cantonales est conditionné à la validation par le SDT et le SPEI du cahier des charges et de l'offre du mandataire retenu
 - La stratégie régionale est approuvée par le SDT et le SPEI au moment de l'examen préalable du PDR ou PDI



Etapes du processus et financement

■ Etapes du processus

- Constitution structure régionale
- Élaboration cahier des charges (CDC type)
- Octroi subvention cantonale
- Réalisation de l'étude
- Examen préliminaire (facultatif)
- Examen préalable
- Consultation publique
- Adoptions Municipalités
- Adoptions CC / CG (partie stratégique)
- Approbation CE



■ Financement

- Subvention cantonale max. 50% de l'étude



2.3

Contenu des plans directeurs régionaux et intercommunaux

Diagnostic

Objectif

- Identifier les principaux enjeux relatifs à la gestion et à la planification des zones d'activités

Contenu

- Vérification des données du géo-portail cantonal par les communes et les structures régionales
- Evaluer la situation économique de la région en se basant sur les statistiques fédérales
- Evaluer les caractéristiques principales des zones d'activités en se basant sur les données du géo-portail cantonal
- Proposer une synthèse des enjeux



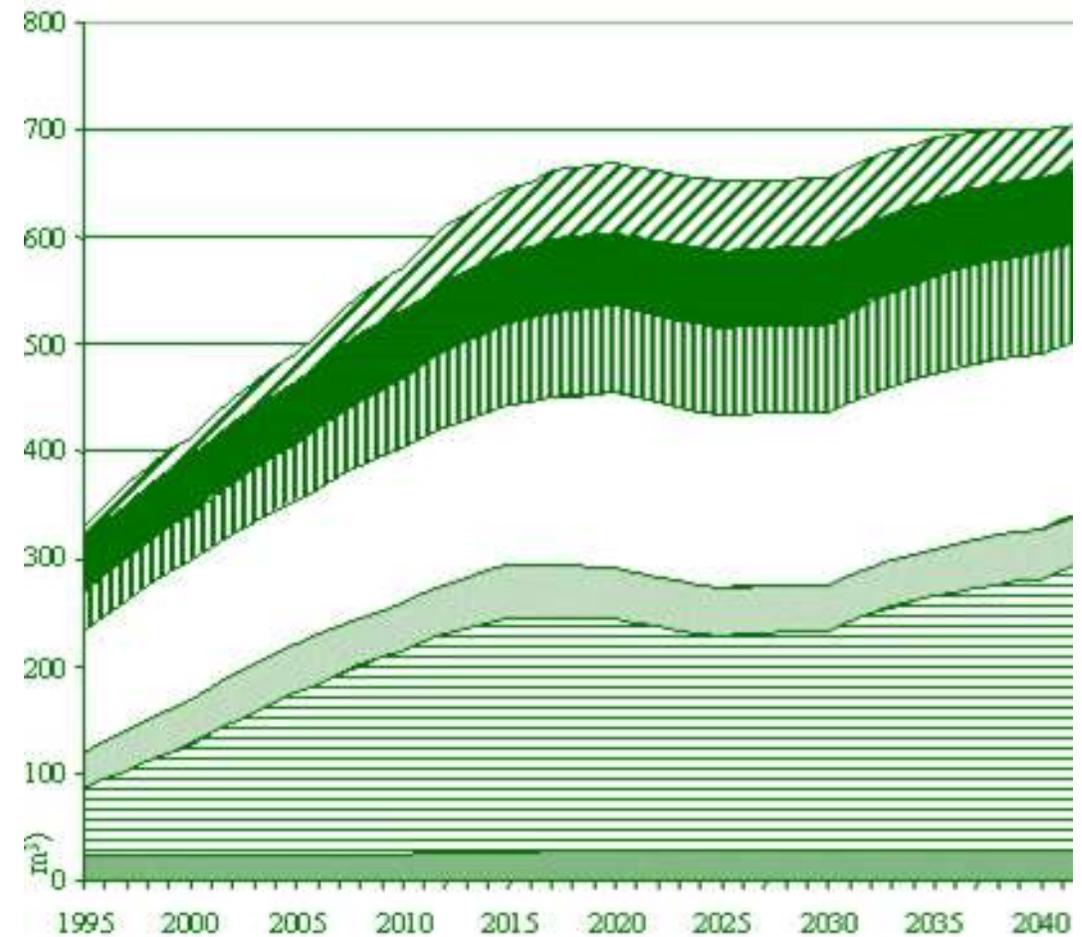
Croissance prévisible des emplois

Objectif

- Estimer la croissance prévisible des emplois

Contenu

- Enoncer un scénario prévisible de croissance des emplois dans les zones d'activités aux horizons 2030 et 2040



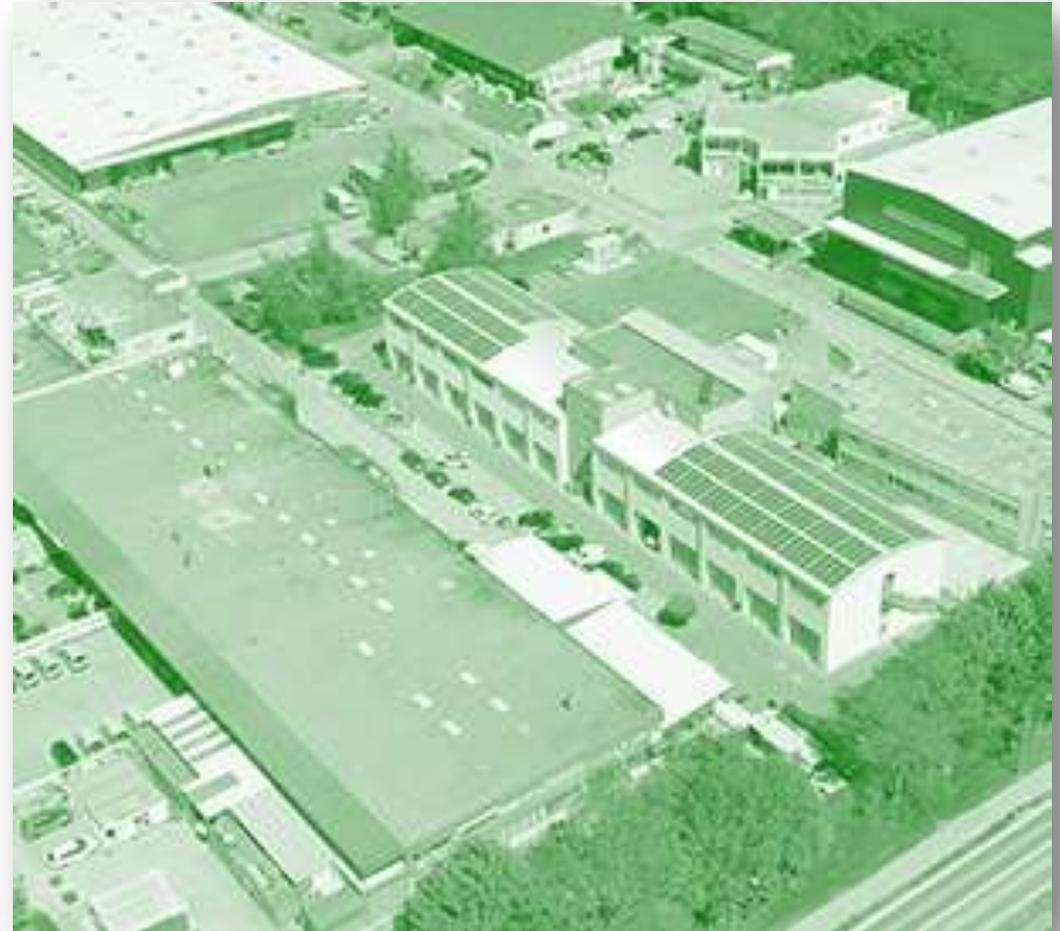
Classification des zones d'activités

Objectif

- Classer les zones d'activités en trois catégories selon leur destination

Contenu

- Intégrer les sites d'activités stratégiques définis par le Canton dans le cadre de la politique des pôles de développement
- Identifier les zones d'activités régionales et locales selon les critères définis dans la mesure D12
- Préciser la vocation des différentes catégories de zones d'activités



Mobilisation des réserves

Objectif

- Garantir la disponibilité des réserves mobilisables et encourager la mobilisation des réserves potentielles pour accueillir de nouveaux emplois

Contenu

- Evaluer le nombre d'emplois qui peuvent être accueillis dans les réserves mobilisables et potentielles
- Identifier les réserves stratégiques (> 5 ha) et les friches industrielles
- Définir les actions à entreprendre pour garantir la disponibilité des réserves mobilisables en lien avec les prescriptions légales (art. 51 et 52 LATC)
- Définir les mesures stratégiques à mettre en œuvre pour encourager la mobilisation des réserves potentielles



Densification du bâti

Objectif

- Densifier le bâti existant pour accueillir de nouveaux emplois

Contenu

- Evaluer le nombre d'emplois qui peuvent être accueillis en densifiant le bâti existant
- Identifier les zones d'activités à densifier et définir les mesures de planification à réaliser
- Définir les mesures stratégiques à mettre en œuvre pour encourager la concentration des bâtiments et l'utilisation des potentiels de densification existants



Dimensionnement des zones d'activités

Objectif

- Dimensionner les zones d'activités pour répondre aux besoins prévisibles

Contenu

- Sur la base du bilan d'accueil des emplois, évaluer les besoins en nouvelles zones d'activités et/ou les besoins en reconversion ou dézonage de zones d'activités existantes
- Définir les mesures de planification à réaliser
- Justifier, le cas échéant, les emprises sur les surfaces d'assolement



Gouvernance

Objectif

- Définir le rôle et les responsabilités des instances impliquées dans le système régional de gestion des zones d'activités

Contenu

- Identifier la structure régionale chargée de mettre en œuvre la stratégie régionale
- Identifier les organes de gestion chargés de gérer les sites d'activités stratégiques et les zones d'activités régionales
- Définir le rôle et les responsabilités de la structure régionale, des organes de gestion et des communes



Carte de synthèse

Objectif

- Synthétiser et représenter la stratégie régionale dans l'espace

Contenu

- Elaborer au minimum une carte à l'échelle 1 : 20'000
- Figurer l'ensemble des zones d'activités, selon les trois catégories de zones, les principales mesures et les grandes étapes de planification



Plan d'actions

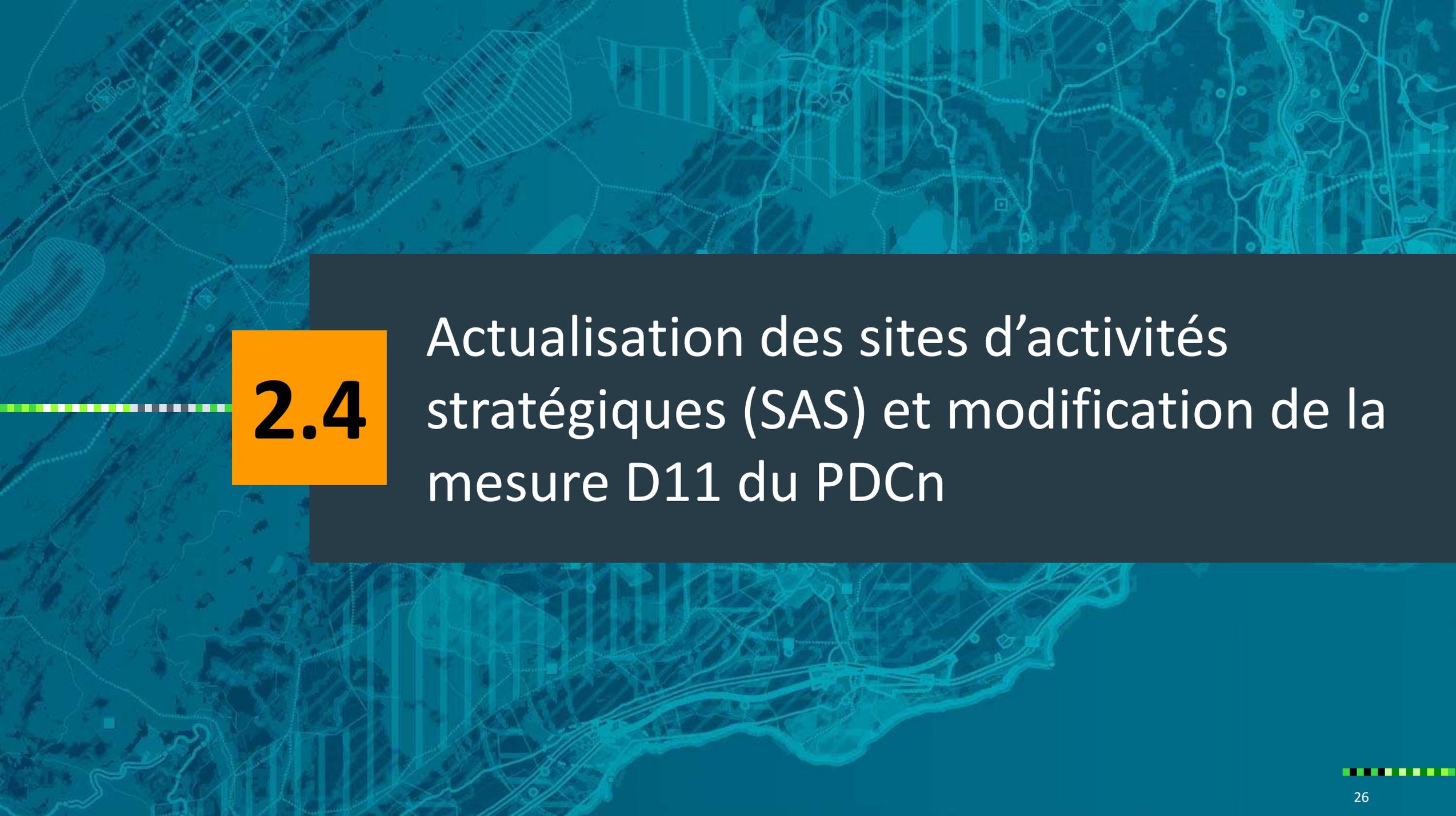
Objectif

- Prioriser et programmer les actions à réaliser pour mettre en œuvre la stratégie régionale

Contenu

- Etablir un plan d'action pour garantir la mise en œuvre opérationnelle des mesures identifiées dans le volet stratégique
- Prioriser et programmer les actions et définir, le cas échéant, les étapes de développement des nouvelles zones d'activités
- Etablir des fiches de sites
- Définir les modalités de suivi des actions (monitoring)



The background is a map with various colored overlays. A large orange square is on the left, containing the number '2.4'. A horizontal line with a green and white dashed pattern crosses the orange square. The map shows roads, rivers, and various colored polygons in shades of blue and green.

2.4

Actualisation des sites d'activités stratégiques (SAS) et modification de la mesure D11 du PDCn

Approbation du plan directeur cantonal avec réserve

Réserve

- faute de bases suffisantes, la Confédération ne fait que prendre connaissance des sites d'activités stratégiques et ne se prononce pas individuellement sur eux, leur périmètre et leur état de coordination

Mandat pour le développement du plan directeur cantonal

- définir des critères en matière de dimensionnement, de desserte, de densité et de qualité des aménagements des sites d'activités stratégiques, afin de servir de base aux actualisations à venir de la politique des pôles de développement

- **Nécessité de modifier la mesures D11 du PDCn**



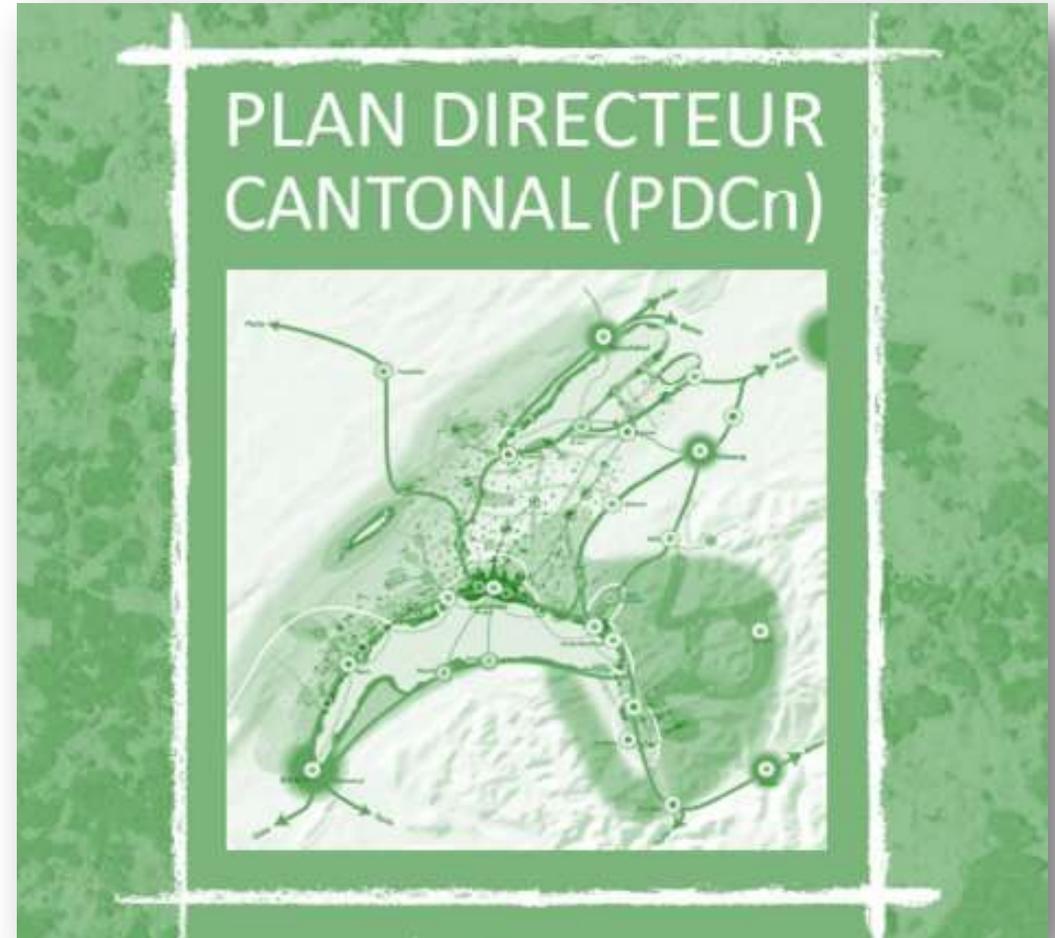
4^e Adaptation ter du plan directeur cantonal

Modification de la mesure D11

- Actualisation des principes d'identification des sites
- Projet de mesure D11 modifiée avec liste des SAS
- Validation du projet de mesure D11 par le Conseil d'Etat
- Concertation régionale et communale (dans le cadre des stratégies régionales)
- Consultation restreinte ACV
- Finalisation de la mesure D11 avec liste définitive des SAS

mars 2020

- Examen préalable de la Confédération
- Adoption par le Conseil d'Etat
- Approbation par le Conseil fédéral



Evaluation des sites existants et potentiels (sur env. 40 sites)

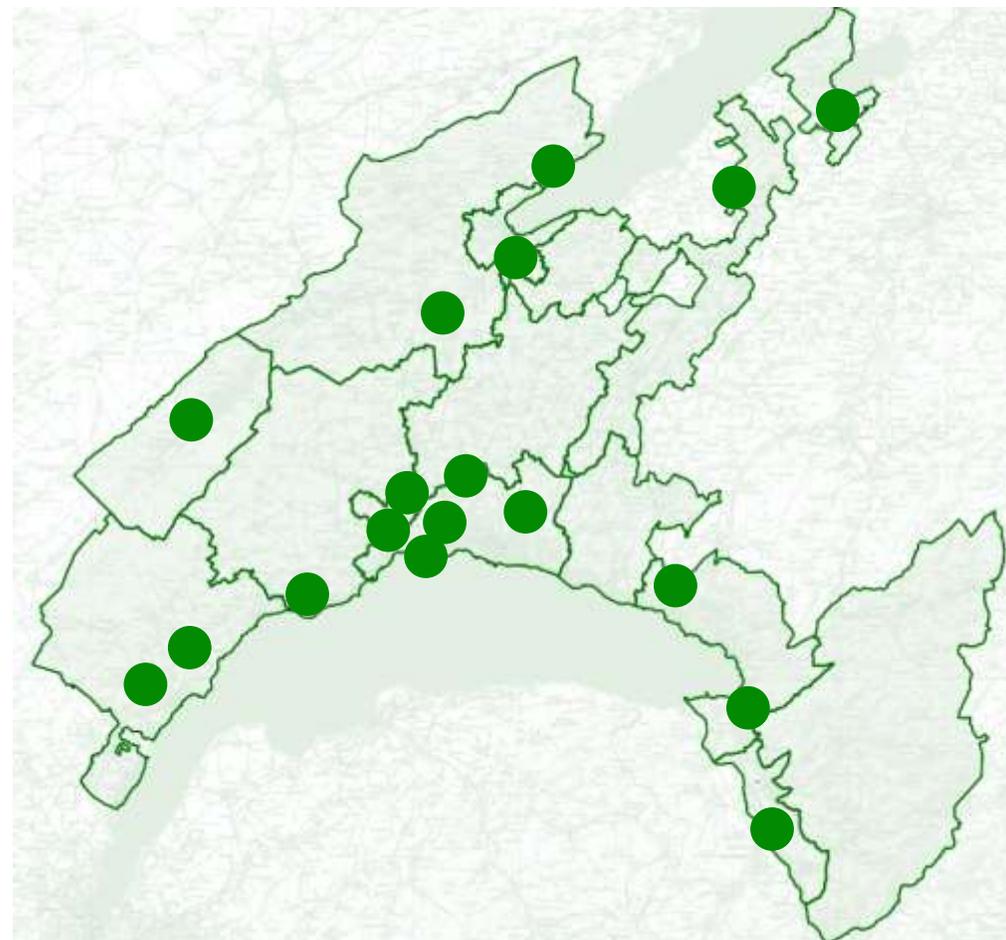
18 SITES RETENUS

Y-Parc PST*
Aigle Rhône*
Littoral Parc*
Asse – Mondre – Vuarpillère*
Gland*
Aclens – Vufflens*
Aéropôle*
Avenches*
Biopôle*
Arc-en-Ciel
Morges Est*
Vallaire-Venoge*
Vernand
Arnon – Poissine*
Orbe – Chavornay *
La Veyre*
Villeneuve*
Vallée de Joux*

RÉGION PDCn

AggloY
Chablais Agglo
Cossonay-Aubonne-Morges
Grand Genève
Grand Genève
Gros-de-Vaud
La Broye
La Broye
Lausanne Morges
Lausanne Morges
Lausanne Morges
Lausanne Morges
Lausanne Morges
Nord Vaudois
Nord Vaudois
Rivelac
Rivelac
Vallée de Joux

* Sites existants



The background is a map with various activity zones highlighted in different colors and patterns, including a large orange hatched area in the upper left and several blue hatched areas. A horizontal line with a green and white dashed pattern runs across the middle of the slide, passing through the orange box.

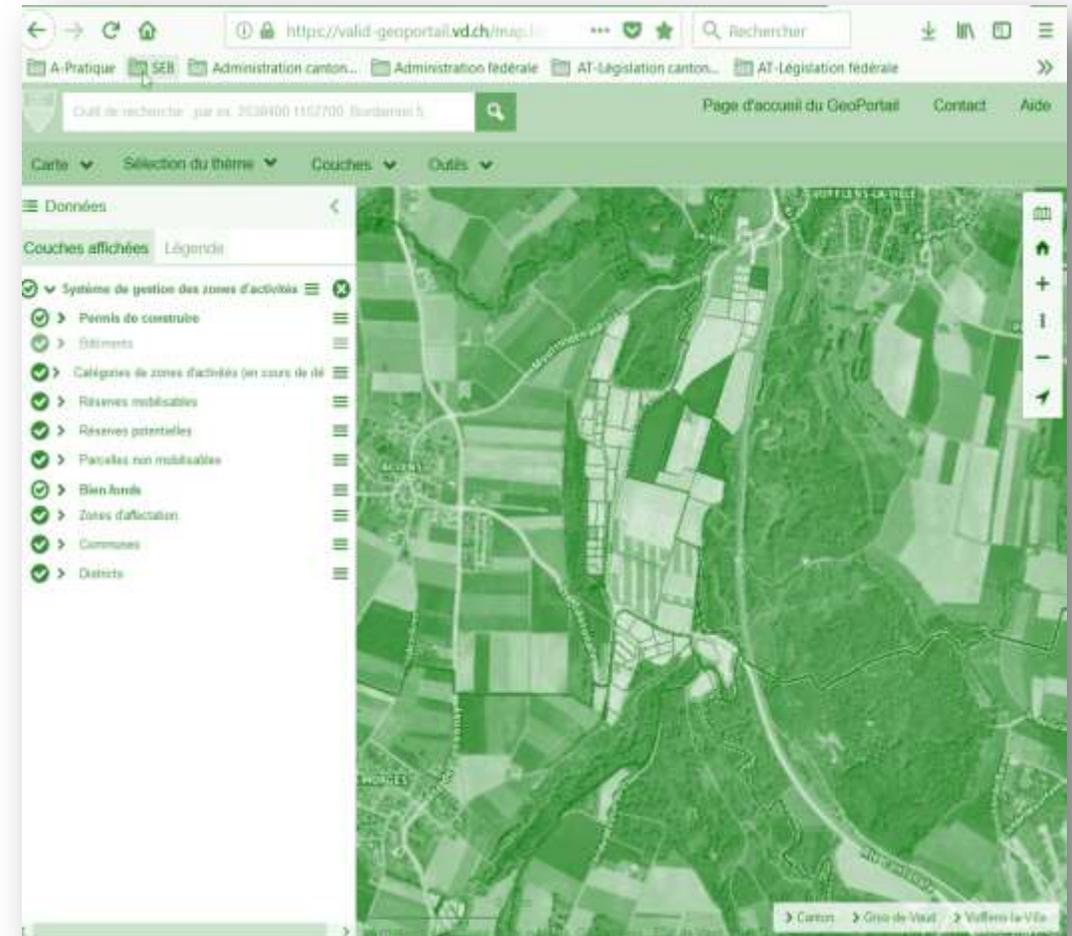
2.5

Données sur les zones d'activités



Géo-portail cantonal

- Mise en ligne du géo-portail cantonal fin janvier 2019 (<https://www.geoportail.vd.ch>)
- Données factuelles issues des bases de données cantonales (surfaces libres, occupées ou bâties)
- Vérification des données à faire par les communes via les organismes régionaux sur la base de la marche à suivre cantonale
- Ensuite processus annuel d'actualisation des données

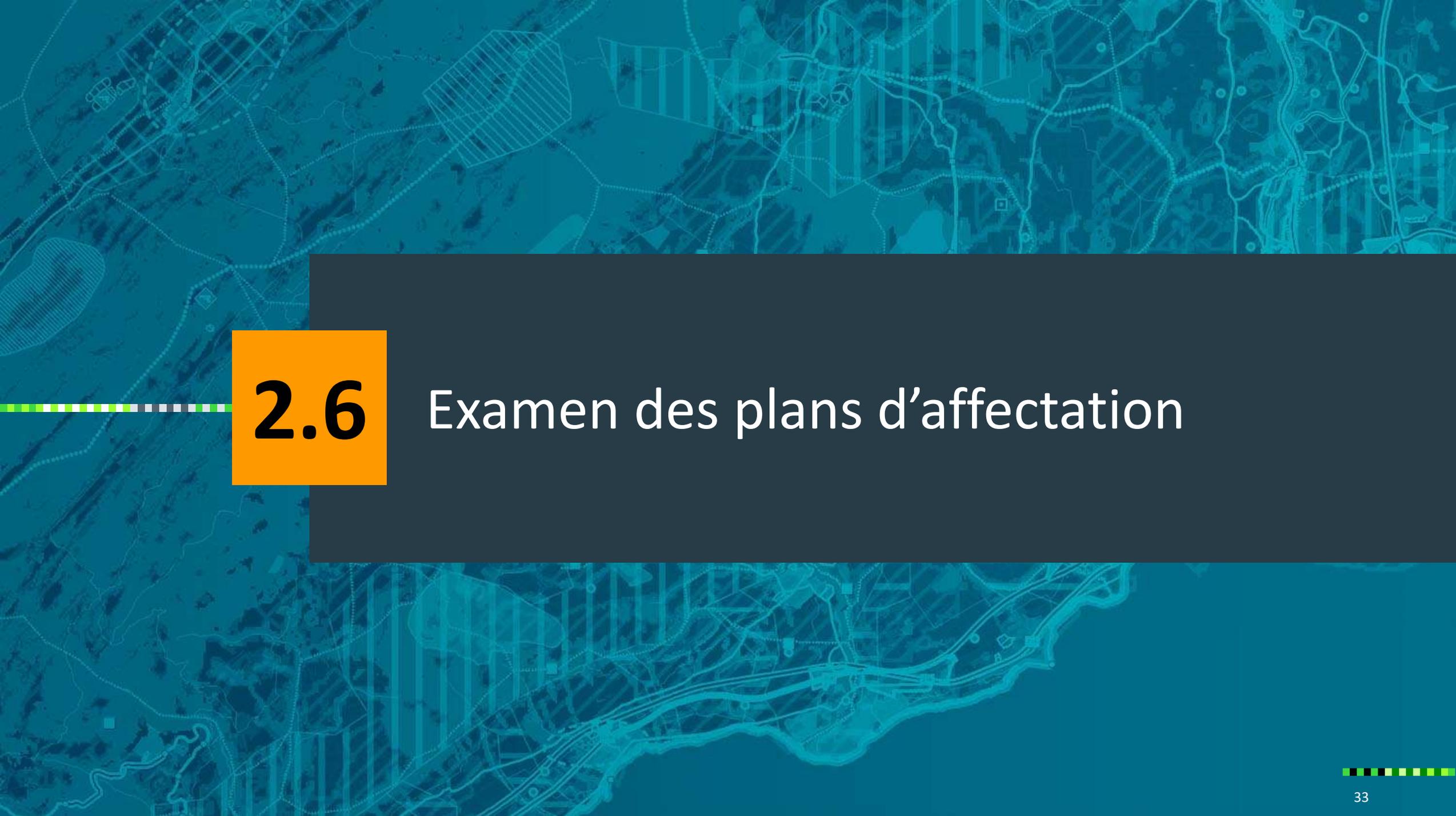


Fiche statistique régionale

- Mise à disposition par le Canton des données de base régionales sur l'emploi et la population dans le but de déterminer les tendances
- Transmission d'une fiche statistique régionales basée sur le découpage territorial du plan directeur cantonal
- Données disponibles
 - Périmètre et liste des communes
 - Population 2005-2015
 - Emplois 2005-2015 (y compris secteurs et branches d'activités)
 - Scénario régional de croissance de l'emploi en cohérence avec le PDCn

Vaud

1. Périmètre Communes (Source : FDC)						
Toutes les communes du canton						
2. Population						
	2005	2015	Δ 2009-2019 en nombre	Δ 2009-2019 en %		
Population (Source : OFS)	657'761	717'457	110'704	16%		
Taux d'emploi (Emplois totaux et décrets / Population)	0,54	0,57				
3. Emplois						
	2005	2015	Δ 2005-2015 en nombre	Δ 2005-2015 en %		
Emplois totaux (Source : OFS – Statel)	357'711	418'911	61'200	16%		
Emplois SPT (Source : OFS – Statel)	275'511	348'914	73'403	27%		
Décrets SPT en Zones d'activités (Source : OFS – SPT)	(Donnée non disponible)	50'720				
4. Zones d'activités : surfaces et densité d'emplois						
	Surfaces totales de ZA en ha	Surfaces bâties de ZA en ha	Densité d'emplois SPT/ha bâti en 26			
2017	7'154	2'648	11,3			
(Source : SPT – Géoportail)						
5. Zones d'activités : surfaces fonctionnelles						
	Mobilisables en ha	Potentialités en ha	Totales en ha			
2017	654	81	647			
(Source : SPT – Géoportail)						
6. Détail des emplois par secteurs et branches d'activités (Source : OFS – Statel)						
	2005	2005 en %	2015	2015 en %	Δ 2009-2019 en nombre	Δ 2009-2019 en %
Total	275'511	100%	348'914	100%	73'403	27%
Secteur I	11'159	4%	9'249	3%	-1'910	-17%
Agriculture	11'159	4%	9'249	3%	-1'910	-17%
Secteur II	87'889	31%	87'752	25%	-137	-0,2%
Alimentation, boissons, tabac	2'195	2%	5'836	2%	3'641	16%
Textile, papier, imprimerie	4'779	2%	3'931	1%	-848	-18%
Chimie, pharmacie	3'513	1%	4'121	1%	608	17%
Plastique, caoutchouc, cuir	2'288	1%	1'863	0,5%	-425	-19%
Métallurgie, travail des métaux	4'517	2%	4'412	1%	-1'105	-25%
Industries, mécanisme de précision	7'889	3%	9'573	3%	1'684	21%
Textile, machines, matériel transport	4'070	1%	3'934	1%	-136	-3%
Autres industries (I)	6'939	2%	7'320	2%	381	5%
Construction	20'013	7%	20'612	6%	599	3%
Secteur III	206'817	75%	271'978	78%	65'161	32%
Commerce (vendeur) d'automobiles et de motocycles	44'654	16%	45'308	13%	654	1%
Horticulture et entreposage	12'144	4%	14'436	4%	2'292	19%
Hébergement et restauration	149'200	54%	183'884	53%	34'684	23%
Information et communication	9'853	4%	12'746	4%	2'893	29%
Activités financières et d'assurance	17'436	6%	17'784	5%	348	2%
Activités immobilières	2'337	1%	3'528	1%	1'191	51%
Activités opérationnelles, scientifiques et techniques	21'700	8%	11'800	3%	-10'900	-50%
Activités de services administratifs et de soutien	145'761	53%	227'762	65%	81'999	56%
Administration publique	13'519	5%	13'754	4%	235	2%
Enseignement	20'261	7%	20'321	6%	60	0,3%
Santé humaine et action sociale	31'759	11%	31'731	9%	-28	-0,1%
Arts, spectacles et activités récréatives	3'861	1%	4'944	1%	1'083	28%
Autres activités de services	7'186	3%	9'388	3%	2'202	31%



2.6

Examen des plans d'affectation

Examen en l'absence de stratégie régionale

Démarches d'affectation des zones d'activités

- Classement en zones d'activités
- Confirmation de zones d'activités
- Reconversion de zones d'activités
- Reconversion en zones d'activités
- Dézoning de zones d'activités

Principes pour l'examen préliminaire ou préalable

- Moratoire sur la création de nouvelles zones d'activités en attente du plan directeur régional ou intercommunal
- Prise en compte des exigences du plan directeur cantonal (D1, D11 et D12) et des résultats de l'étude de base sur les zones d'activités



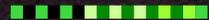
Examen dans région sous-dimensionnée ou équilibrée

	Avant examen préalable de la stratégie régionale	Après examen préalable de la stratégie régionale (validation SDT/SPEI)	Après approbation PDR/PDI
Classement en ZA	NON (exception pour projet limité d'agrandissement d'entreprise)	NON (exception pour projet limité d'agrandissement d'entreprise)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)
Reconversion de ZA	NON (exception pour projet en cours de procédure + autres conditions)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)
Dézonage de ZA	NON	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)
Reconversion en ZA	OUI (optimisation du potentiel d'accueil)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)
Confirmation de ZA	OUI (ZA déjà bâtie + autres conditions)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)

Examen dans région surdimensionnée

	Avant examen préalable de la stratégie régionale	Après examen préalable de la stratégie régionale (validation SDT/SPEI)	Après approbation PDR/PDI
Classement en ZA	NON (exception pour projet limité d'agrandissement d'entreprise)	NON (exception pour projet limité d'agrandissement d'entreprise)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)
Reconversion de ZA	OUI	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)
Dézonage de ZA	OUI	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)
Reconversion en ZA	NON	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)
Confirmation de ZA	NON (exception pour ZA déjà bâtie)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)	OUI/NON (sur la base de la stratégie régionale)

Vos questions





3

Nouvelle Directive cantonale sur la normalisation des données de l'aménagement du territoire (NORMAT)

Matias Schiffrin

Objectifs de la directive NORMAT



- Structurer et harmoniser les données d'affectation du sol des communes pour en faciliter l'échange et la gestion
 - Respecter les exigences légales (Lgéo, modèle minimal fédéral)
 - Mettre en œuvre l'art. 22 al. 3 du RLAT : *L'approbation des plans et règlements est conditionnée à la validation préalable de ces géodonnées*
 - Améliorer la qualité des données
-
- Nouvelle directive adoptée par le Conseil d'Etat en juin 2019, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019

Directive établie en partenariat avec...

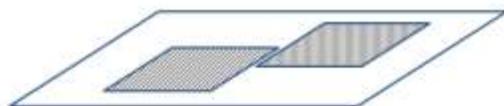
- Union des Communes vaudoises (UCV)
- Association des Communes vaudoises (AdCV)
- Association vaudoise des ingénieures, architectes et techniciens communaux (AVIATCO)
- Ordre vaudois des géomètres (OVG)
- Fédération suisse des urbaniste (FSU)
- Office fédéral du développement territorial (ARE)
- Commission cantonale consultative d'aménagement du territoire

The background features a map with a teal overlay. A horizontal dashed line with a green-to-white gradient runs across the middle. A solid orange square is positioned on the left side of the slide, containing the number '3.1'.

3.1

Principaux changements

Regrouper les géodonnées liées à l'aménagement du territoire



État de l'équipement (n° 74)



Zones réservées (n° 76)



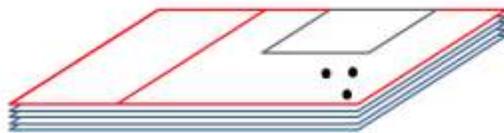
Distances par rapport à la forêt (n° 159)



Limites forestières statiques (n° 157)



Degré de sensibilité au bruit (n° 145)



Contenus superposés (n° 73)



Plans d'affectation (n° 73)

La directive mentionne également deux modèles de géodonnées en lien avec l'affectation du sol :

- *Limites des constructions des routes (n° 80-VD)*
- *Espace réservé aux eaux (n° 190.1)*

Assigner chaque affectation à un seul article de la LAT

Affectation primaire	Code VD	Type de zone à l'échelon cantonal
Zone à bâtir	1101	Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
	1102	Zone d'habitation de faible densité 15 LAT
	1103	Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT
	1104	Zone d'habitation de forte densité 15 LAT
	1201	Zone d'activités économiques 15 LAT
	1301	Zone mixte 15 LAT
	1401	Zone centrale 15 LAT
	1501	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
	1601	Zone de verdure 15 LAT
	1701	Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
	1801	Zone de desserte 15 LAT
	1802	Zone ferroviaire 15 LAT
	1803	Zone d'aérodrome 15 LAT
1901	Zone à options 15 LAT	



Gérer les contenus superposés

Catégorie fédérale	Code VD	Désignation du type de contenu superposé de l'échelon cantonal
Zones superposées	5101	Secteurs de protection du site bâti 17 LAT
	5201	Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT
	5301	Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels
	5901	Secteurs de sport d'hiver 18 LAT
	5909	Autres zones superposées
Autres périmètres superposés	6101	Périmètres des plans d'affectation légalisés
	6102	Périmètres des plans superposés
	6201	<i>Périmètres à développer par plan d'affectation</i>
	6301	<i>Périmètres avec étape d'équipement différée</i>
	6901	Périmètres conditionnés
	6902	Périmètres d'implantation des constructions
	6909	Autres périmètres superposés
Contenus linéaires	7101	Alignement
	7909	Autres contenus linéaires
Contenus ponctuels	8101	Objets naturels
	8201	Monuments culturels
	8909	Autres contenus ponctuels



Réguler la dénomination des types de zones à l'échelon communal

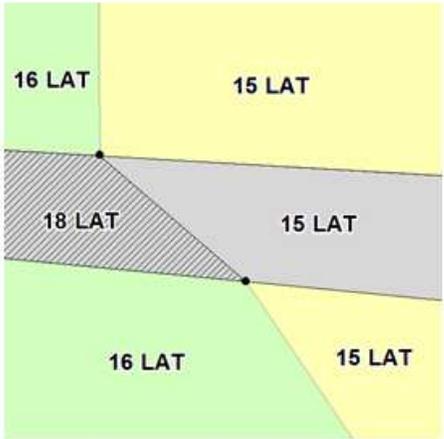
Confédération	Canton	Commune
Classe AffectationPrincipale_CH	Classe Type_Ct	Classe Type
Zones d'habitation	Zone d'habitation de forte densité 15 LAT	Zone d'habitation de forte densité 15 LAT – A Zone d'habitation de forte densité 15 LAT – B



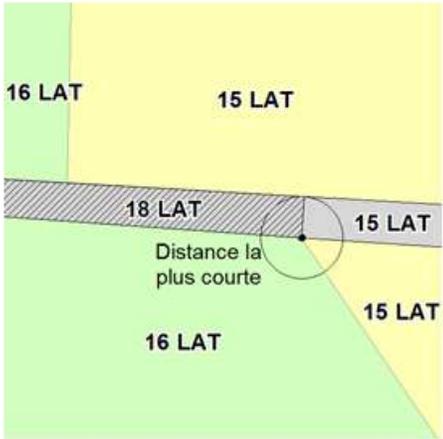
Délimitation des zones de transports 15 LAT et 18 LAT



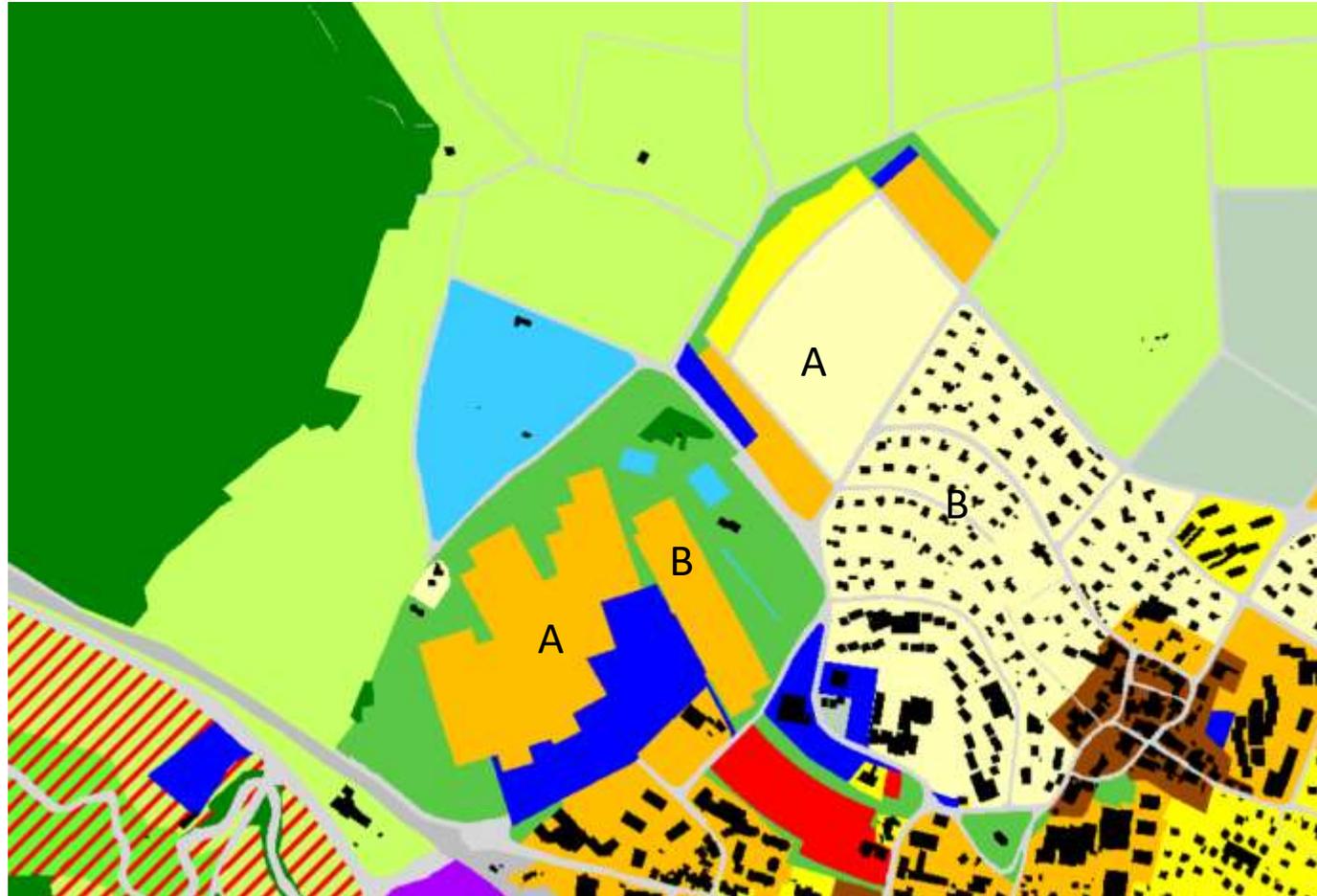
la ligne reliant les nœuds mis en évidence sur l'image ci-dessous, pour autant que ces derniers ne soient pas trop éloignés les uns des autres.

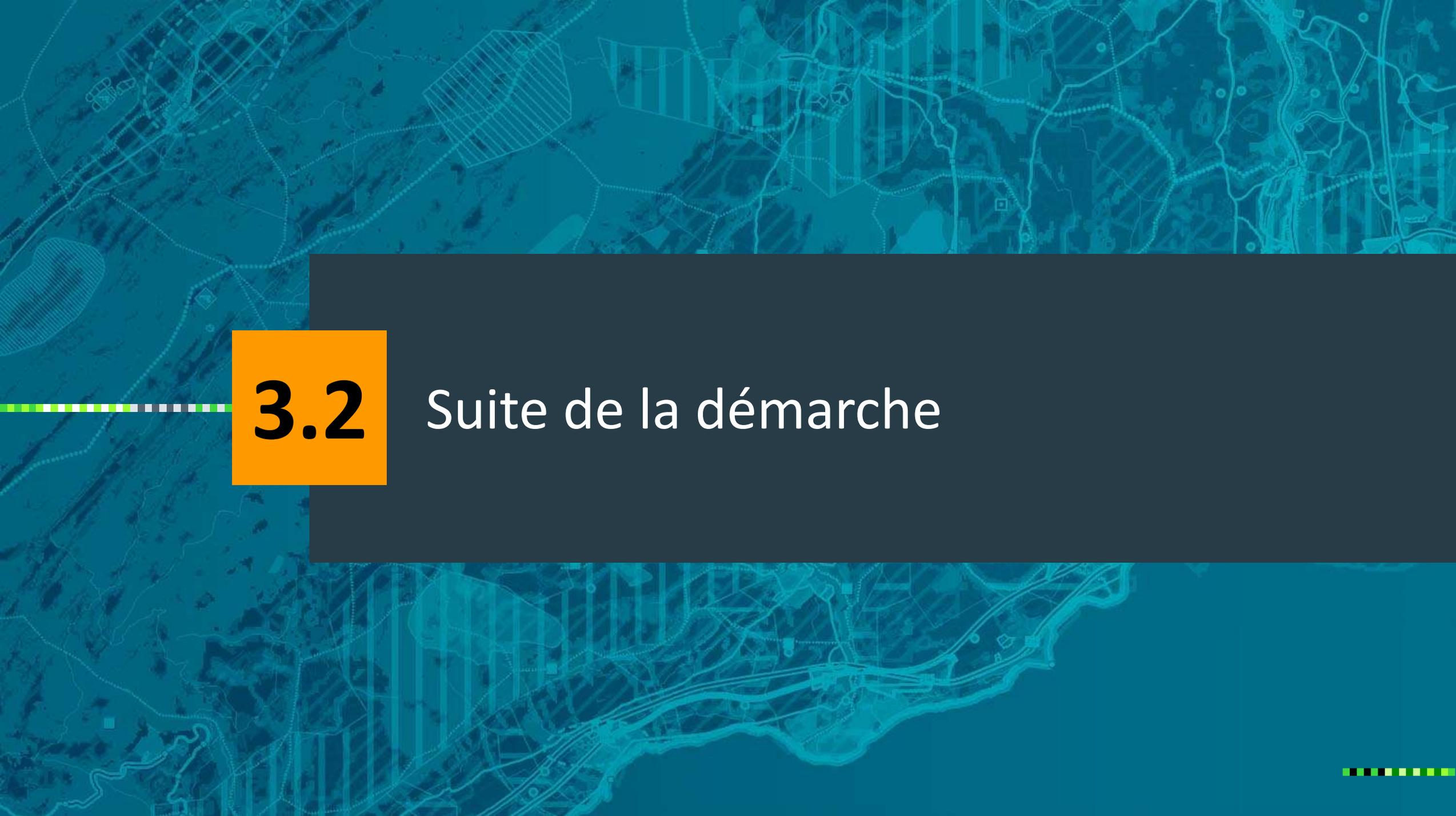


la ligne la plus courte permettant de relier le nœud mis en évidence sur l'image ci-dessous et l'arrêt de la zone à bâtir en vis-à-vis. Cette méthode est privilégiée lorsque les nœuds cités dans l'exemple ci-contre sont trop éloignés les uns des autres.



Utiliser un modèle de représentation



The background features a map with a teal overlay. A horizontal dashed line with a green-to-white gradient is positioned on the left side. A solid orange square is located to the left of the main text.

3.2

Suite de la démarche

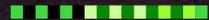
A decorative dashed line with a green-to-white gradient is located in the bottom right corner of the slide.

Suite de la démarche



- Les outils de contrôle des géodonnées seront mis à disposition début 2020
- Nous vous encourageons à nous transmettre toute question complémentaire si besoin
- En effet, nous allons profiter de la première année de mise en vigueur de la directive afin de compiler toutes les questions, propositions d'amélioration et demandes d'éclaircissement

Vos questions



The background is a map with a blue color scheme. It features various lines representing roads, rivers, and boundaries. There are several orange-shaded areas, some with diagonal hatching, indicating specific zones or regions of interest. A horizontal dashed line with a green-to-white gradient is positioned across the middle of the slide, passing through the orange square containing the number 4.

4

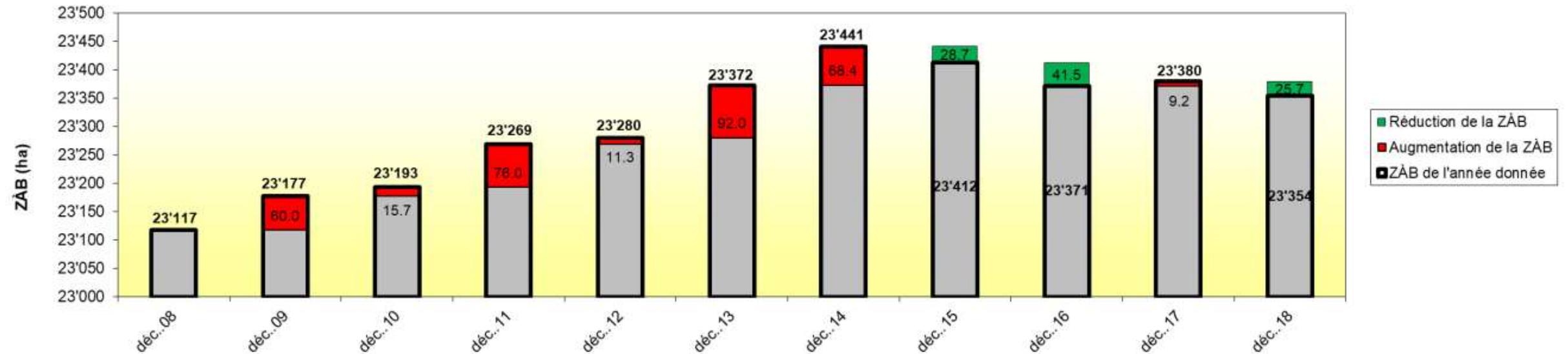
Evolution des zones à bâtir et des surfaces d'assollement en 2018

Matias Schiffrin

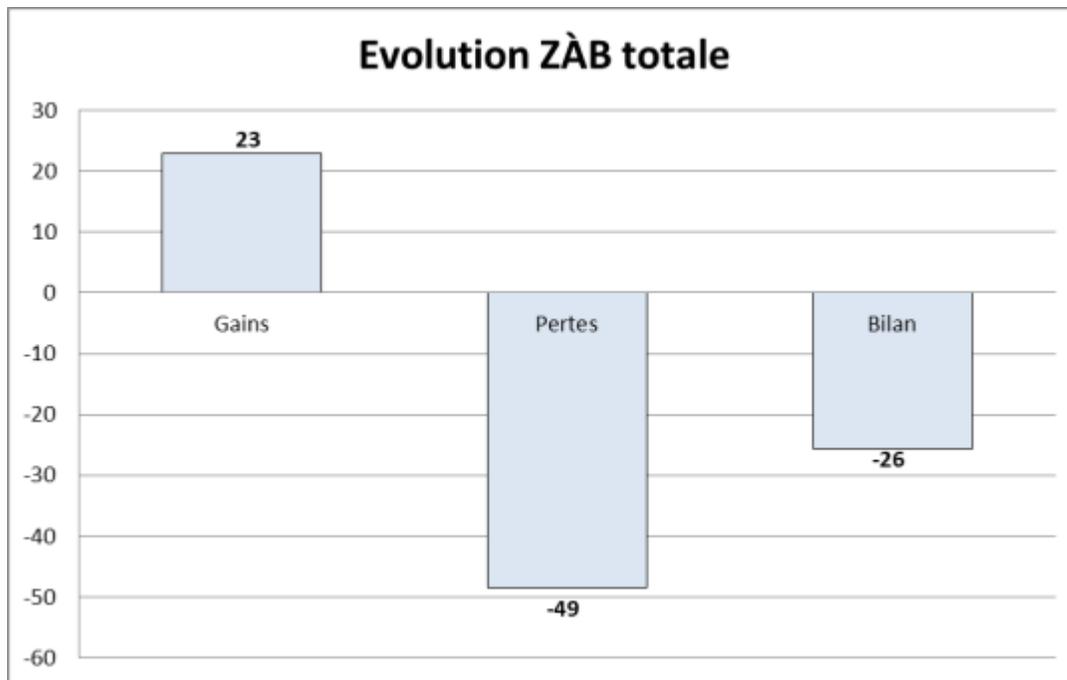


Diminution des zones à bâtir depuis l'entrée en vigueur de la LAT

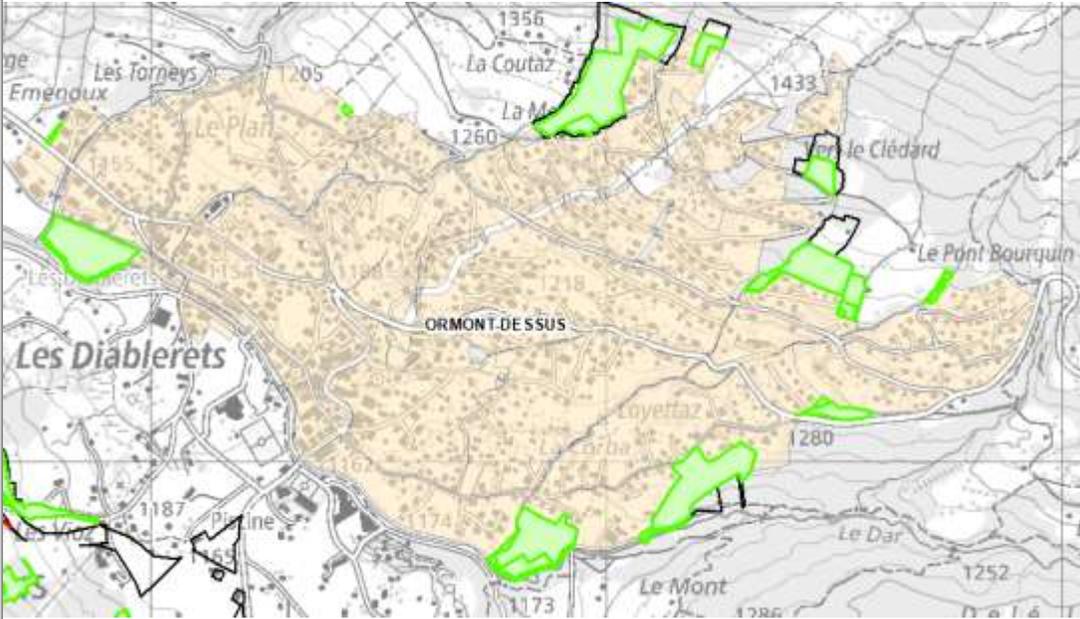
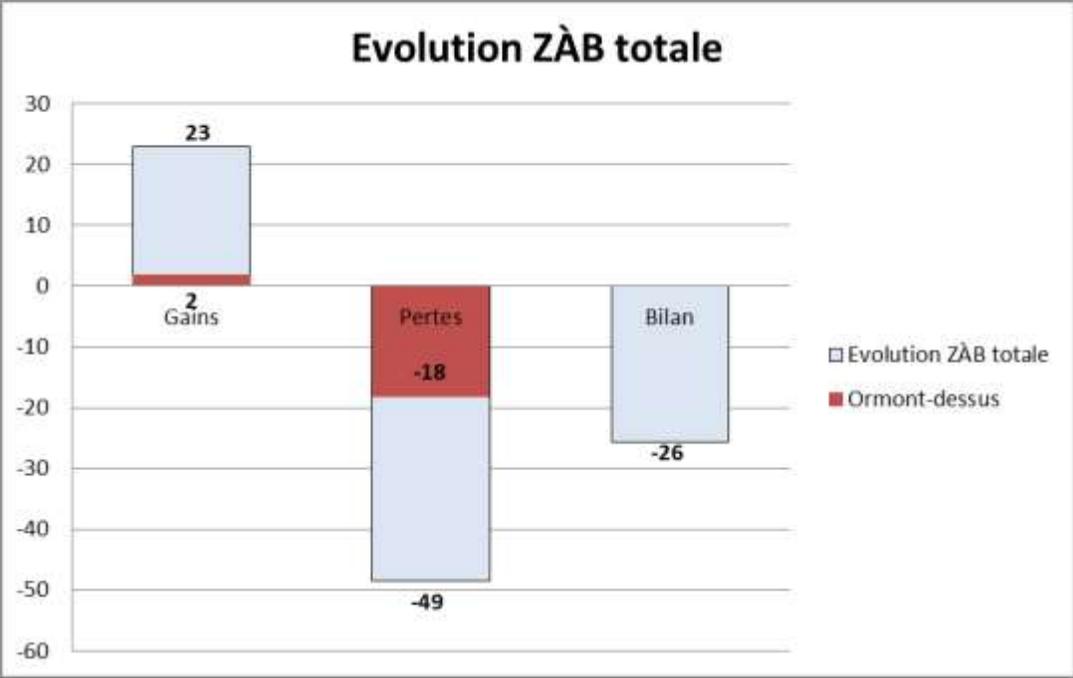
Evolution des zones à bâtir dans le canton de Vaud
(en hectare)



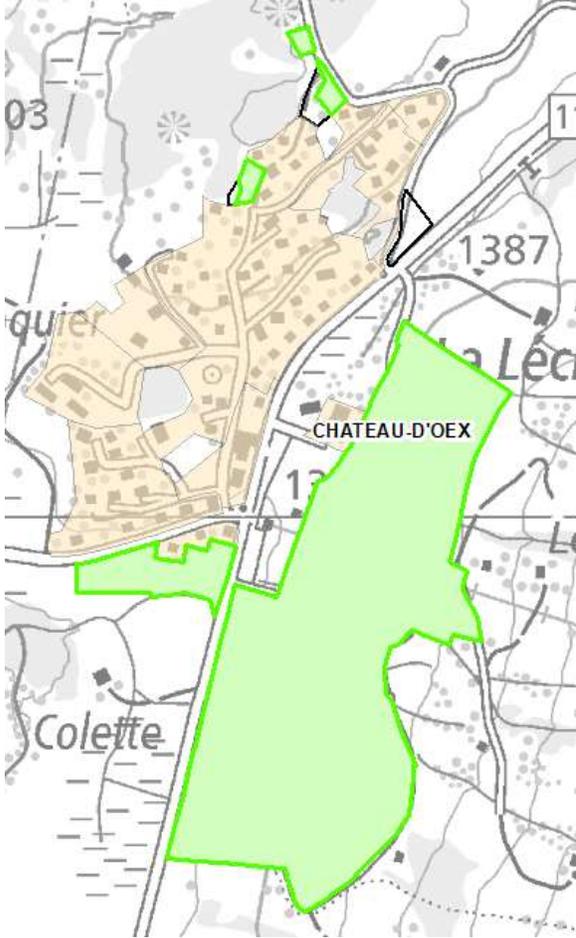
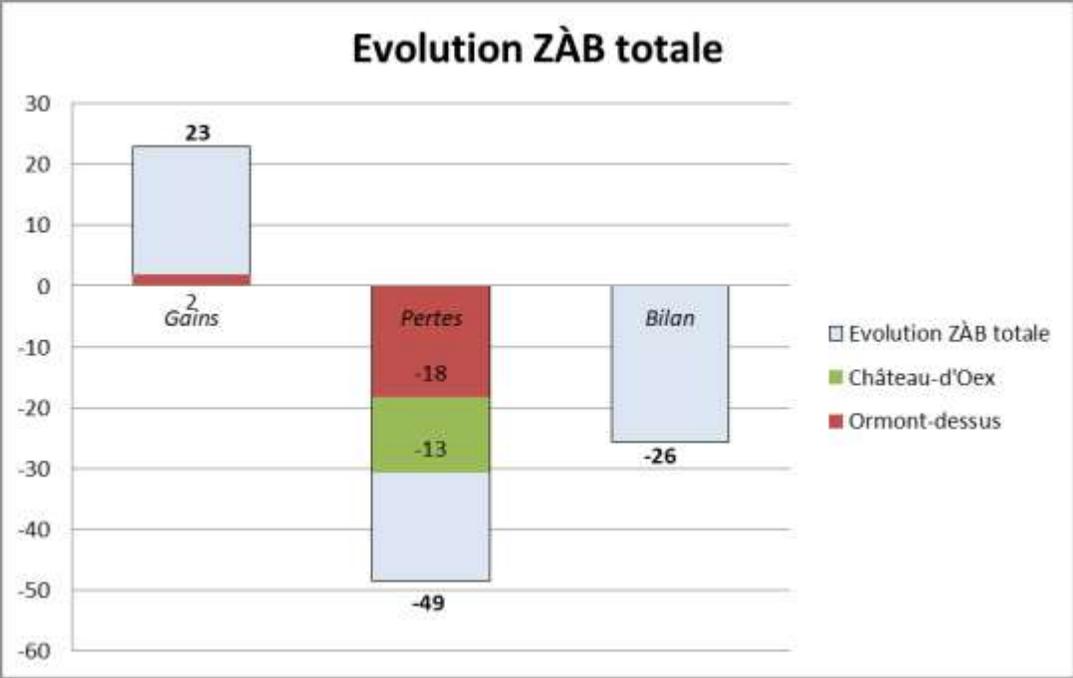
Les dézonages se font principalement dans les Alpes



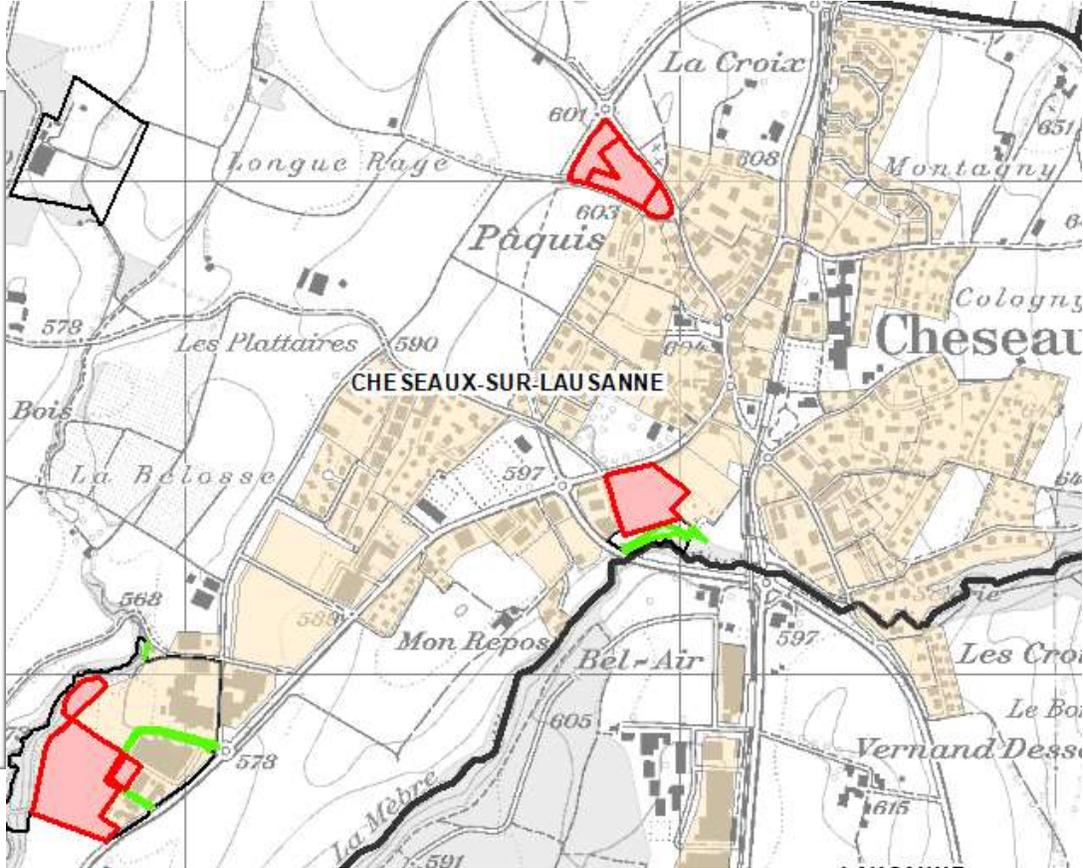
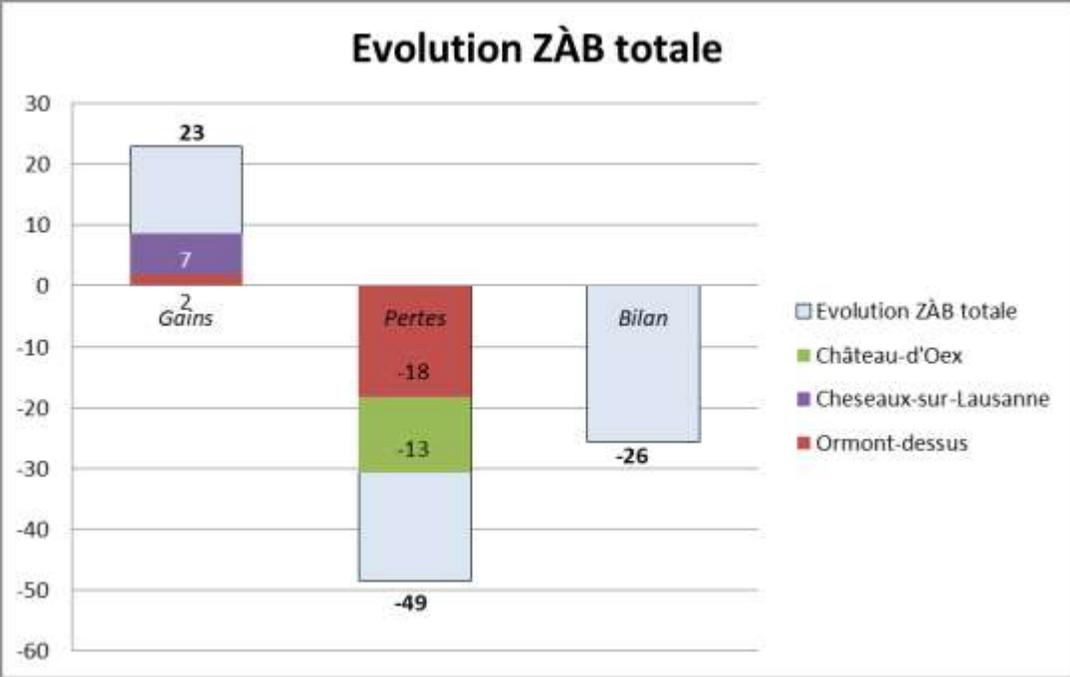
Les dézonages se font principalement dans les Alpes



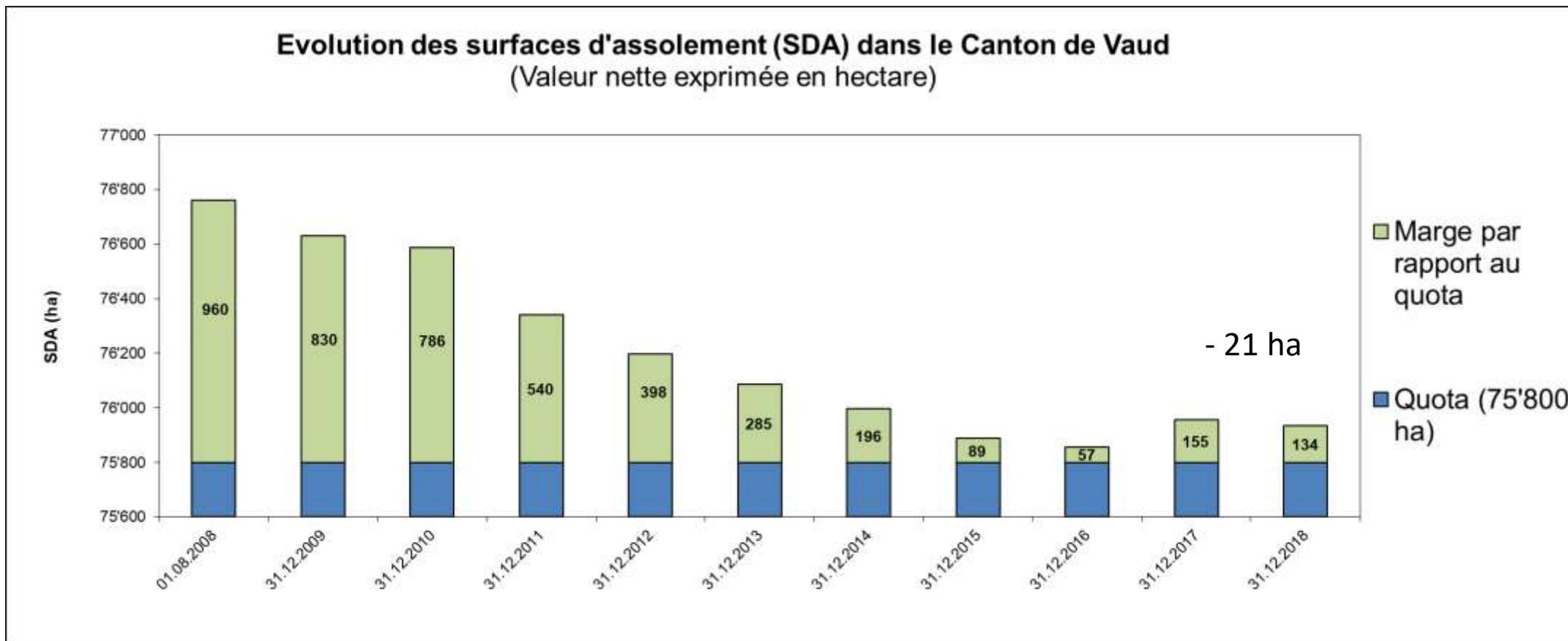
Les dézonages se font principalement dans les Alpes



Les dézonages se font principalement dans les Alpes

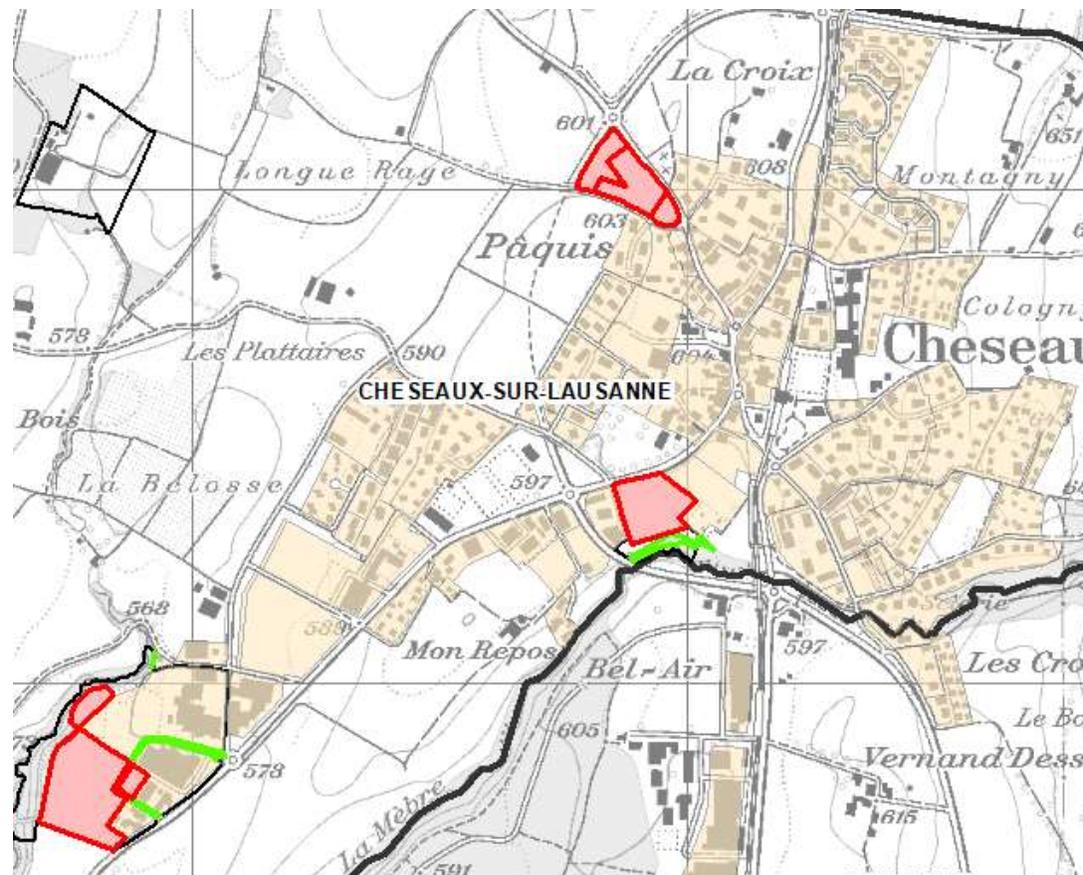


Evolution des surfaces d'assolement (SDA)

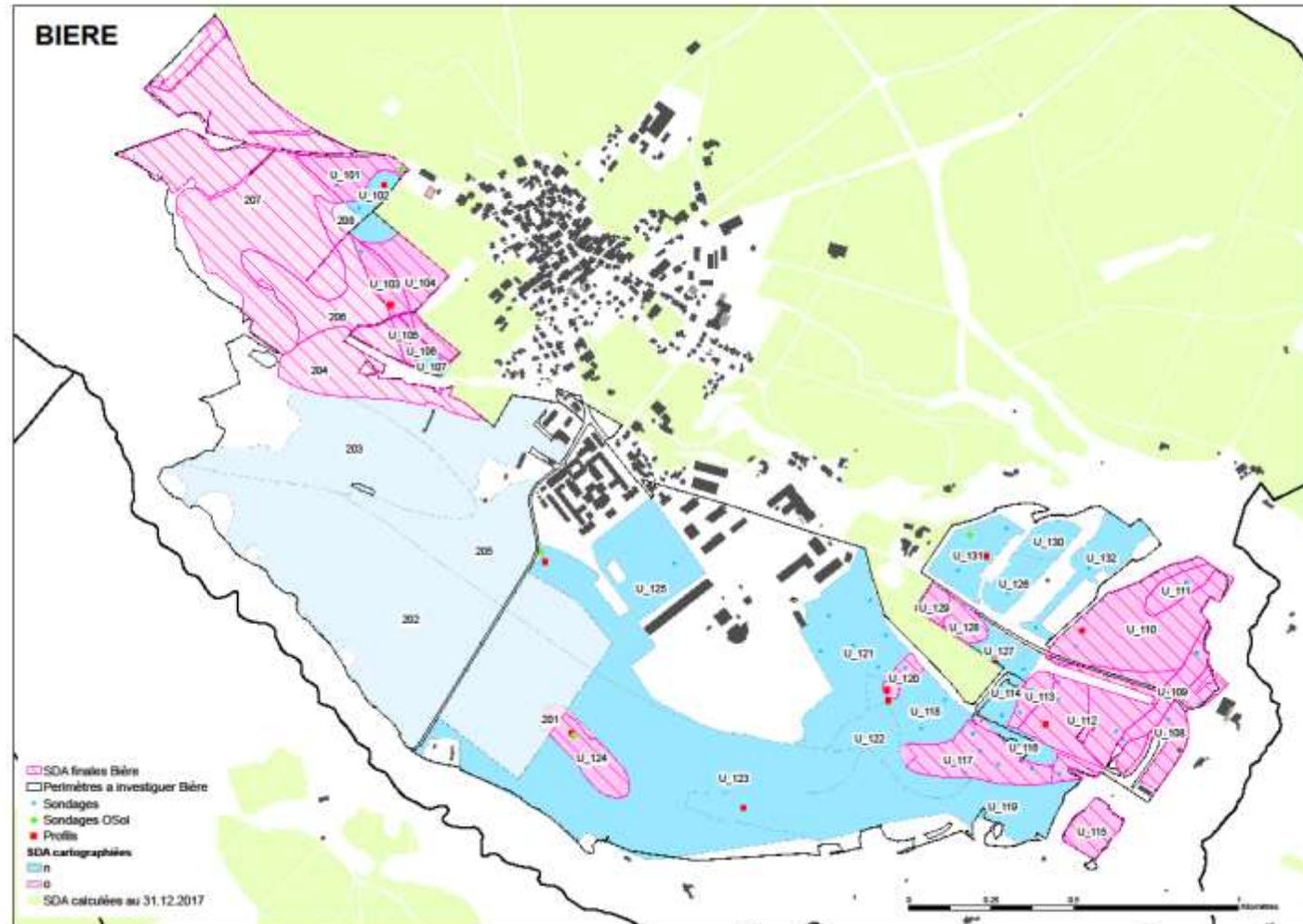


Evolution des surfaces d'assolement (SDA)

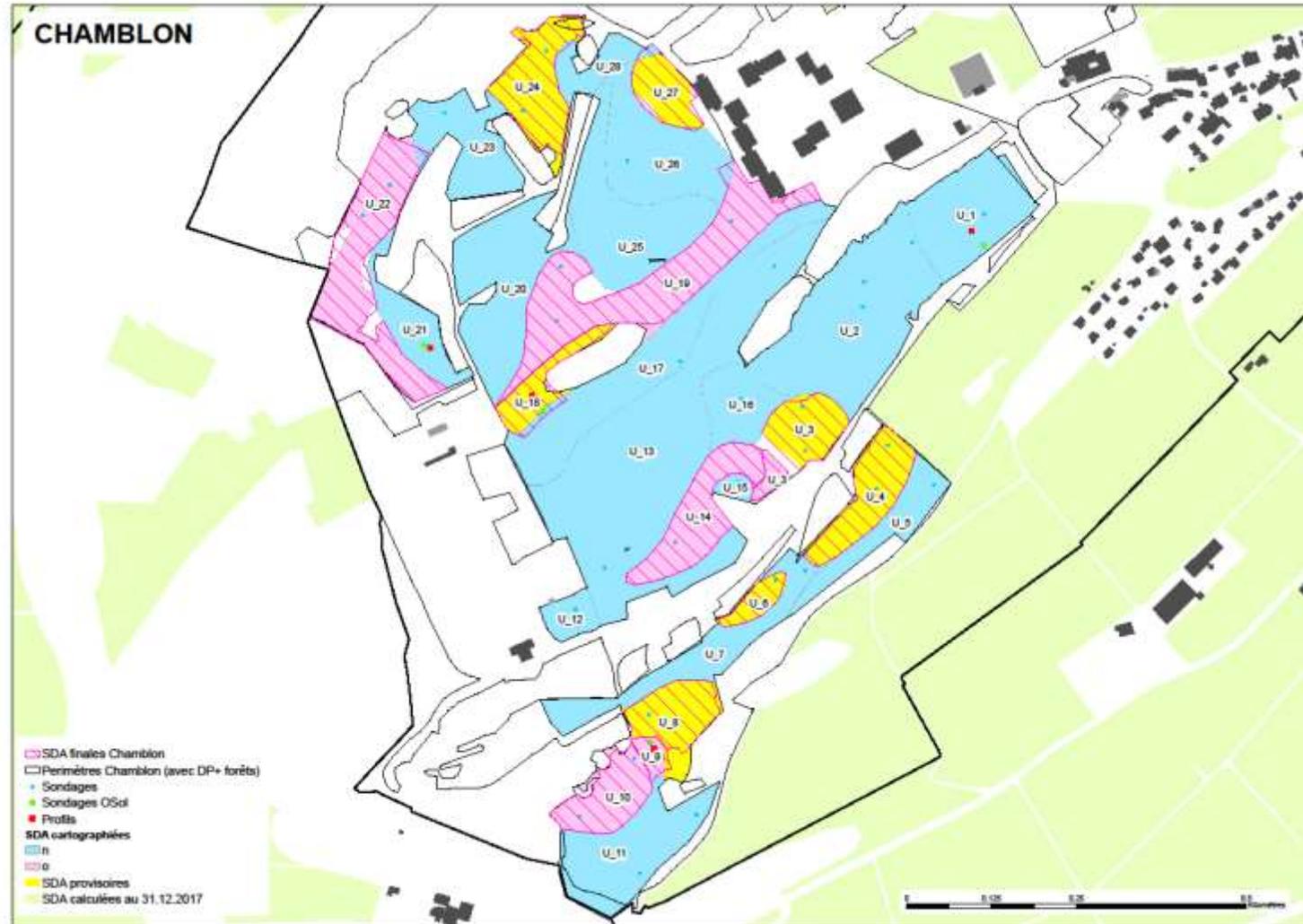
- Sur les 21 ha de pertes, 7 ha à Cheseaux-sur-Lausanne



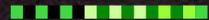
Rappel des gains observés en 2017 grâce aux investigations sur les places d'armes: +103 ha



Rappel des gains observés en 2017 grâce aux investigations sur les places d'armes: +103 ha



Vos questions



The background features a detailed map of a region, overlaid with a semi-transparent teal color. A horizontal decorative line with a green-to-white gradient runs across the middle of the slide. A dark teal rectangular box is positioned on the left side, containing the number '4'.

4

Divers et conclusion

Pierre Imhof

Nouveau lot de fiches d'application

Actuellement

Une dizaine de fiches concernant essentiellement les thématiques portées par le SDT:

- Principes d'aménagement
- Affectation



Nouveau lot de fiches d'application

Nouveauté

29 nouvelles fiches calquées sur les thématiques de l'examen préliminaire :

- Principes d'aménagement
- Aménagement
- Mobilité
- Patrimoine culturel
- Patrimoine naturel
- Protection homme et environnement



Nouveau lot de fiches d'application

Objectif des fiches

- Préciser comment traiter certaines thématiques lors de l'élaboration d'une planification

Où les trouver?

- Attention, nouvel emplacement: section plan d'affectation communal sur le site www.vd.ch
- Lien direct: <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/plan-daffectation-communal/fiches-dapplication/>



Transmission des projets de planification au SDT



Pour l'examen préliminaire

- Transmettre le projet d'intention et le questionnaire **en format PDF**

Pour l'examen préalable

- Transmettre le plan, le règlement et le rapport 47 OAT **en format PDF**
- Les huit exemplaires en format papier ne sont plus nécessaires

Pour l'approbation

- Transmettre le plan, le règlement et le rapport 47 OAT **en format PDF**
- Transmettre deux exemplaires du plan, du règlement et du rapport 47 OAT **en format papier** pour signature

Enquêtes publiques: recensement des oppositions



Afin d'harmoniser les pratiques, mise à disposition de fichiers type pour recenser les oppositions

- Lors de mises à l'enquête de plans d'affectation cantonaux
- Lors de mises à l'enquête de plans d'affectation communaux

Fichiers disponibles [au lien suivant](#)

- 1 fichier pour objet unique
- 1 fichier pour objets multiples
- 1 fiche explicative

Future lettre d'information du SDT

- Remplacera à terme les informations/invitation transmises par courriel
- Envoi d'office aux communes
- Inscription nécessaire pour les particuliers (protection des données)
- Courriel d'inscription sera transmis prochainement

[Visualiser dans votre navigateur](#)

ÉTAT DE VAUD

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - (SDT)

TITRE DU BLOC

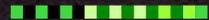
Lorem ipsum dolor sit amet consectetur adipiscing elit facilisi parturient, lectus odio lacinia mattis purus a praesent habitant, primis sollicitudin tellus varius in potenti orci fames. Etiam ligula enim nisl fermentum pretium lobortis malesuada volutpat torquent aenean, netus bibendum cras adipiscing nostra taciti class nulla ac, maecenas mattis quam vehicula hac purus ad orci habitasse.

Rappel: formation sur le plan directeur cantonal



- Prochaine session: 7 novembre 2019, de 13h30 à 17h
- Objectifs
 - Connaître le rôle et le contenu du plan directeur cantonal vaudois
 - Savoir se référer au plan directeur cantonal et y trouver des informations précises
- Pour qui ?
 - Municipaux/ales en charge de l'urbanisme, secrétaires municipaux/ales
 - Technicien-ne-s communaux/ales, mandataires
- Détail et inscriptions: <https://www.cep.vd.ch/cours/RIRH-7HMKWX>

Vos questions





Retrouvez la présentation sur la page web des
Rendez-vous du développement territorial!

